



DOSSIER 2024-25

ATTENTION :

Nous traitons les dossiers d'inscription **complets** (administratifs et pédagogiques) par date d'arrivée

Nous vous conseillons de les envoyer dès le 1er septembre.

Merci de compter **trois à quatre semaines à partir du 1er octobre** (début de la chaîne d'inscription) pour que nous finalisons votre inscription.

► CONTACTS

scoldaeu.ead@u-bourgogne.fr

EAD LETTRES

4, Boulevard Gabriel

21000 DIJON

Tél. : 03.80.39.52.58

<https://formations.u-bourgogne.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-acces-aux-etudes-universitaires-DAEU/diplome-d-acces-aux-etudes-universitaires-LMGBKK9H/option-a-litteraire-enseignement-a-distance-LN4O4YO5.html>



Diplôme d'accès aux études universitaires option A (littéraire)

► FICHE DESCRIPTIVE

Enseignement à distance préparant Diplôme d'accès aux études universitaires (option A)

► OBJECTIFS

La formation a pour but de proposer la possibilité d'accéder d'un diplôme de niveau 4 à des personnes ayant interrompu leur parcours scolaire avant l'obtention du baccalauréat. L'évaluation de la formation porte sur un total de 4 modules. Au cours de cette formation, le candidat fait la preuve de compétences et d'aptitude pour le suivi de ces quatre modules dans le cadre d'un parcours universitaire.

AVANT DE S'INSCRIRE :

Lire attentivement l'arrêté du 3 août 1994 relatif au DAEU (dernière page), fixe les conditions d'inscription (articles 1 et 2) la nature des épreuves (article 8), les modalités de passage du diplôme (articles 4 et 9).

► PUBLICS

L'enseignement à distance (EAD) s'adresse aux personnes ne pouvant avoir recours à la formation en présentiel :

- Etudiant salarié (au moins 8 ou 10h/semaine)
- Demandeur d'emploi
- Salarié ou agent de la fonction publique
- Chargé de famille
- Sportif de haut niveau
- Personne en situation d'handicap
- Personne résidant à l'étranger
- Personne incarcérée...

► DÉBOUCHÉS DU DIPLÔME (métiers ou poursuite d'études)

Tous les débouchés afférents à la possession d'un diplôme de niveau 4 peuvent être concernés.

La poursuite d'études s'effectue de préférence dans le domaine des humanités.

► COMPÉTENCES ACQUISES À L'ISSUE DE LA FORMATION

Compétence acquises en français

Lire, comprendre, situer dans l'histoire littéraire des textes narratifs, poétiques, argumentatifs, informatifs de différentes époques ; se constituer des bases solides d'histoire littéraire ; produire un écrit respectant les normes de l'orthographe, et de la grammaire, utilisant un lexique pertinent et qui présente des qualités de réflexion, d'argumentation, d'organisation des idées ; lire, analyser, interpréter une image et rendre compte à l'oral et/ou à l'écrit de son interprétation.

Compétences acquises en langues

Dans le cadre du tronc commun, il s'agit d'une part d'être capable de comprendre un enregistrement ou une vidéo d'une minute-trente à trois minutes (en fonction du débit) et d'en rendre compte dans une courte synthèse rédigée en français. **Compréhension orale.**

D'autre part, il s'agit de comprendre, de manière globale dans un premier temps puis détaillée ensuite, un texte en langue cible (entre 30 et 50 lignes) et de répondre à des questions ciblées. **Compréhension écrite.**

Enfin, **l'expression écrite** donne lieu à une composition ou prend la forme d'un récit d'invention en lien direct avec la thématique générale de l'épreuve.

Trois langues sont possibles : anglais (présentiel et à distance), allemand (à distance), espagnol (à distance). Le niveau requis est le niveau B1 défini par le CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les langues)

Dans le cadre de l'option, il est demandé une langue autre que celle choisie dans le tronc commun. Le champ de compétences couvre une maîtrise de la compréhension et de l'expression orale de la langue de composition.

Les langues possibles sont : allemand, anglais, espagnol (avec préparation à distance).

Le niveau requis est B2

Compétences acquises en géographie

Elles visent à remobiliser des savoirs et parfaire une culture géographique. Pour cela, il est demandé aux apprenants d'être capables :

- de répondre de manière rédigée et construite à une question géographique ; en démontrant l'acquisition de capacités d'analyse ainsi que de maîtrise, de sélection et d'organisation des connaissances.
- d'analyser un ou plusieurs documents géographiques de toutes natures, intitulés et éventuellement accompagnés de notes explicatives, à partir de quelques questions ou d'une consigne ; en démontrant les capacités de maîtrise, de sélection et d'organisation des connaissances.
- de produire un croquis à partir d'une consigne énonçant une situation géographique en identifiant, organisant et hiérarchisant les éléments à représenter pour construire la légende. Les données et le fond de carte servant à l'élaboration de la production sont fournis avec l'exercice.

Compétences acquises en histoire

Les exercices proposés en histoire visent à permettre aux étudiants de savoir lire de manière critique un document, d'en extraire des informations nécessaires pour répondre à un sujet donné. Les documents seront variés mais tous des documents-source.

Le format d'exercice proposé est donc une dissertation accompagnée de documents : un dossier documentaire est fourni, grâce auquel les étudiants, faisant également appel aux connaissances abordées dans les cours, répondent à un sujet donné.

Les attentes de la dissertation restent donc en vigueur : introduction méthodique, plan équilibré et cohérent, idées organisées en paragraphes clairs, conclusion qui répond à la problématique proposée en introduction et ouvre le sujet aux événements récents.

▶ ACCÈS

Test de Connaissance du français

Les cours dispensés dans les différentes Formations proposées à l'EAD sont en français.

Dans ce sens, il est indispensable pour tous les candidats de posséder un bon niveau de français :

Le niveau B2 est désormais exigé pour toutes les formations dispensées à l'EAD, pour les étudiants étrangers n'ayant jamais validé une année d'étude dans l'enseignement supérieur français.

Nous demandons uniquement les épreuves obligatoires du test de connaissance du français (TCF, DELF ou DALF) tout public.

Si vous ne possédez pas le test de connaissance du niveau de français exigé, vous pouvez le passer avec le [Centre International d'Etudes Pédagogiques](#) (CIEP) de votre pays de résidence.

▶ MODALITÉS D'ACCÈS À L'ANNÉE DE FORMATION

■ De plein droit :

Article 2 de l'arrêté du 3 août 1994 (article par Décret n°2008-1010 du 29 septembre 2008 - art. 7) :

Sont admis à s'inscrire à l'université en vue de l'obtention de ce diplôme les candidats NON BACHELIERS ayant interrompu leurs études initiales depuis deux ans au moins et satisfaisant à l'une

des conditions suivantes :

- avoir vingt ans au moins au 1er octobre de l'année de délivrance du diplôme et justifier à cette même date de deux années d'activité professionnelle, à temps plein ou à temps partiel, ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale ;
- avoir vingt-quatre ans au moins au 1er octobre de l'année de délivrance du diplôme.

Pour l'inscription à l'université sont assimilés de plein droit à une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale et pour la durée correspondante :

- le service national ;
- toute période consacrée à l'éducation d'un enfant ;
- l'inscription à l'institution mentionnée à l'article L. 5312-1 du code du travail ;
- la participation à un dispositif de formation professionnelle destiné aux jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une qualification ;
- l'exercice d'une activité sportive de haut niveau au sens de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 susvisée.

Une inscription ne peut pas se faire au-delà d'un délai de quatre années consécutives.

Les ressortissants étrangers doivent être en possession d'un permis de séjour en cours de validité au 31 octobre de l'année de l'examen.

S'agissant de l'inscription aux épreuves des candidats handicapés, le recteur de l'académie de résidence du candidat peut, par dérogation aux règles générales et après avis du président de l'université concernée, dispenser les intéressés de tout ou partie des conditions normalement exigées pour l'inscription.

Il est conseillé aux candidats de disposer d'un niveau de culture générale au moins équivalent à un niveau terminal. On peut compléter une préparation en présentiel par une préparation à distance pour quelque raison que ce soit ou prendre des préparations sans passer l'examen (auditeur libre).

► ORGANISATION ET PARCOURS

■ Schéma général des parcours possibles : Article 8 de l'arrêté du 3 août 1994

Deux disciplines obligatoires :

- français (dissertation, résumé ou contraction de texte permettant d'apprécier les connaissances de base sur la littérature et sur la civilisation françaises et les qualités de réflexion, de composition et de style du candidat, ainsi que sa culture générale) ;
- langue vivante.

Deux disciplines optionnelles choisies par le candidat dans une liste établie par le conseil d'administration de l'université et comprenant, au moins, histoire contemporaine, géographie et mathématiques. Le candidat peut choisir aussi encore une langue. **Mais il est impossible de choisir la ou les mêmes langues que celles du tronc commun**

► MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Les stagiaires disposent de 4 années consécutives au plus à compter de leur première inscription en DAEU (tout établissement confondu) pour valider le diplôme. Ils peuvent donc valider le DAEU en 1 an, 2 ans, 3 ans ou 4 ans.

L'évaluation se compose de 4 épreuves évaluées en contrôle continu et en contrôle terminal :

- Français
- Langue vivante
- Option 1
- Option 2

Les examens se déroulent uniquement en présentiel, y compris pour les étudiants relevant de l'EAD.

Les stagiaires ont la possibilité de choisir le mode d'évaluation pour chaque année d'inscription (4 ans maximum).

Examen final avec compensation des notes

Le stagiaire compose dans les 4 épreuves de la même année. Le stagiaire doit obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des épreuves. En cas d'échec, il conserve la possibilité de repasser le DAEU pendant 3 ans mais ne conserve pas les notes supérieures à 10 obtenues lors de la session précédente.

Examen par modules capitalisables

Le stagiaire choisit de composer les 4 épreuves en 1 an, 2 ans, 3 ans ou 4 ans. Cette modalité peut évoluer durant toutes les années d'inscription du stagiaire au DAEU et être revue, le cas échéant, au début de chaque année universitaire.

Le stagiaire doit obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à chaque épreuve. En cas d'échec, il conserve la possibilité de valider le DAEU dans le délai de 4 ans (de même que les notes au-dessus de la moyenne).

Si le stagiaire n'a pas réussi à l'examen, il peut lors de sa réinscription l'année suivante :

- **soit changer d'option** s'il lui apparaît qu'une autre matière lui serait plus favorable ;
- **soit changer de modalité d'examen** : dans ce cas, il ne pourra pas conserver les notes supérieures à la moyenne obtenues lors de la précédente session.

Contrôle des connaissances Session unique

CC (Contrôle Continu : 40% de la note finale) : la moyenne de **2 évaluations CCC** (comptant pour le contrôle continu) sur l'année
(2 évaluations CCC sont réalisées avant la fin février). + exercices d'entraînement facultatifs.

CT (contrôle terminal : 60% de la note finale) : **épreuve écrite**

▶ EXAMENS

L'examen permet d'évaluer d'une part les connaissances et la culture générale et d'autre part, les méthodes et savoir-faire des candidats en fonction d'exigences requises pour la poursuite d'études supérieures.

Le délai entre la première inscription et l'obtention du diplôme ne peut excéder 4 ans. Pour le calcul de cette durée, les inscriptions prises auprès d'Universités différentes se cumulent.

Les épreuves écrites se déroulent à DIJON. **Il y a qu'une session d'examen. Elle se déroule fin mai, début juin.**

Sessions d'examen

Les examens sont organisés **une fois par an** en fin d'année universitaire au moins une semaine après la fin des cours en présentiel, soit en général fin mai, début juin.

Aucune session de rattrapage ou session 2 n'est organisée ni pour l'ensemble de la formation ni pour une épreuve singulière. Tout candidat qui n'aura pas été présent à une épreuve, sera de ce fait porté

défaillant à l'examen. Le bien-fondé de son absence pourra cependant être pris en compte pour l'attribution d'une année supplémentaire (5^{ème} année).

Règles de validation et de capitalisation :

La règle de compensation fixée par l'Université de Bourgogne ne s'applique pas pour le DAEU dans la mesure où il n'y a pas d'organisation par semestralisation.

Le DAEU n'étant pas inscrit en tant que diplôme intégré au processus de Bologne (réforme LMD), la règle de capitalisation ne s'applique pas selon les mêmes modalités.

► COÛTS

Accès à la formation ouverte et à distance

Téléchargement uniquement	Téléchargement et photocopiés	Forfait envoi (si photocopiés) hors France	
		Europe, DOM-TOM *	autres pays
50€	60€	48 €	66 €

** sauf Açores, Albanie, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Islande, Madère, Norvège, Russie : tarif autres pays

Le montant des droits d'inscription administratif change chaque année.

► CONTACTS

scoldaeu.ead@u-bourgogne.fr

EAD LETTRES

4, Boulevard Gabriel - 21000 DIJON

Tél. : 03.80.39.52.58

<https://formations.u-bourgogne.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-acces-aux-etudes-universitaires-DAEU/diplome-d-acces-aux-etudes-universitaires-LMGBKK9H/option-a-litteraire-enseignement-a-distance-LN4O4YO5.html>

Arrêté du 03/08/94 relatif au DAEU

Art. 1er. - Un diplôme national intitulé Diplôme d'accès aux études universitaires (D.A.E.U.) peut être délivré par des universités habilitées à cet effet, pour une durée de quatre ans au maximum, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce diplôme ne peut être accordé qu'aux étudiants ne justifiant pas du baccalauréat ou d'un titre admis en dispense ou ne bénéficiant pas de la procédure de validation des acquis instituée par le décret du 23 août 1985 susvisé.

Art. 2. - Sont admis à s'inscrire à l'université en vue de l'obtention de ce diplôme les candidats ayant interrompu leurs études initiales depuis deux ans au moins et satisfaisant à l'une des conditions suivantes :

- avoir vingt ans au moins au 1er octobre de l'année de délivrance du diplôme et justifier à cette même date de deux années d'activité professionnelle, à temps plein ou à temps partiel, ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale;
- avoir vingt-quatre ans au moins au 1er octobre de l'année de délivrance du diplôme.

Pour l'inscription à l'université sont assimilés de plein droit à une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale et pour la durée correspondante :

- le service national;
- toute période consacrée à l'éducation d'un enfant;
- l'inscription à l'Agence nationale pour l'emploi;
- la participation à un dispositif de formation professionnelle destiné aux jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une qualification;
- l'exercice d'une activité sportive de haut niveau au sens de la loi no 84-610 du 16 juillet 1984 susvisée.

Les ressortissants étrangers doivent être en possession d'un permis de séjour en cours de validité au 31 octobre de l'année de l'examen. S'agissant de l'inscription aux épreuves des candidats handicapés, le recteur de l'académie de résidence du candidat peut, par dérogation aux règles générales et après avis du président de l'université concernée, dispenser les intéressés de tout ou partie des conditions normalement exigées pour l'inscription.

Art. 3. - Un candidat ne peut s'inscrire à la formation que dans un seul établissement chaque année.

Art. 4. - Le délai entre la première inscription au diplôme et l'obtention de celui-ci ne peut excéder quatre années. Pour le calcul de cette durée, les inscriptions prises auprès d'universités différentes se cumulent.

A titre exceptionnel, un délai supplémentaire d'une année peut être accordé par le président de l'université auprès de laquelle le candidat souhaite s'inscrire pour obtenir le diplôme.

Art. 5. - Un entretien avec un enseignant de l'université, destiné à orienter le candidat, est organisé par l'université préalablement à l'inscription à la formation. Cet entretien est placé sous la responsabilité du jury prévu à l'article 7 ci-dessous. A l'issue de cet entretien, le candidat choisit les épreuves optionnelles prévues à l'article 8.

Art. 6. - Le diplôme est délivré après une année de formation correspondant à un horaire de 225 heures d'enseignement au minimum, dont 25 p. 100 au moins et 40 p. 100 au plus réservé à la préparation à chacune des épreuves obligatoires et 10 p. 100 au moins et 25 p. 100 au plus à la préparation à chacune des deux épreuves optionnelles.

Le diplôme, délivré après un examen organisé dans les conditions fixées par les articles 8, 9 et 11, permet d'évaluer, d'une part, les connaissances et la culture générale, d'autre part, les méthodes et les savoir-faire des candidats en fonction des exigences requises pour la poursuite d'études supérieures.

Ce diplôme confère les mêmes droits que ceux qui s'attachent au succès au baccalauréat. Par ailleurs, ce diplôme est homologué de droit au niveau IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation en application de l'article 8 de la loi du 16 juillet 1971 susvisée.

Art. 7. - Le D.A.E.U. est délivré par le président de l'université sur proposition d'un jury composé des enseignants participant à la formation.

Ce jury est présidé par un professeur ou un maître de conférences désigné par le président de l'université pour chacune des deux options indiquées à l'article 8 ci-après.

Le diplôme mentionne l'option choisie.

Art. 8. - Le jury établit la liste des candidats reçus au vu des résultats obtenus pour chacune des quatre disciplines. Le contrôle des connaissances est subi individuellement, il comporte au moins une partie écrite. Une note chiffrée sur vingt est attribuée par épreuve, chacune affectée du coefficient 1.

Le D.A.E.U. comporte deux options, l'option A et l'option B.

Les disciplines du diplôme d'accès aux études universitaires sont les suivantes :

Option A, deux disciplines obligatoires :

- français (dissertation, résumé ou contraction de texte permettant d'apprécier les connaissances de base sur la littérature et sur la civilisation françaises et les qualités de réflexion, de composition et de style du candidat, ainsi que sa culture générale);
- langue vivante.

Deux disciplines optionnelles choisies par le candidat dans une liste établie par le conseil d'administration de l'université et comprenant, au minimum, histoire contemporaine, géographie et mathématiques.

Option B, deux disciplines obligatoires :

- français (dissertation d'ordre général, résumé ou contraction de texte permettant d'apprécier la maîtrise de la langue et les qualités de réflexion et de raisonnement du candidat, ainsi que sa culture générale);
- mathématiques.

Deux disciplines optionnelles choisies par le candidat dans une liste établie par le conseil d'administration de l'université et comprenant, au minimum, physique, chimie, sciences de la nature et de la vie.

Art. 9. - Ce diplôme peut être présenté sous forme d'un examen final ou sous forme de modules capitalisables.

Pour être déclaré admis, le candidat doit :

- dans le cas de l'examen final, obtenir une note moyenne au moins égale à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves;
- dans le cas des modules capitalisables, obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 à chacune des épreuves. Les quatre modules peuvent être présentés lors d'une même session.

Art. 10. - Lorsqu'un candidat, qui a choisi de présenter les épreuves de l'examen terminal lors de sessions annuelles successives, souhaite s'inscrire dans une autre université, les épreuves subies avec succès dans le premier établissement sont validées par décision du président de l'université d'accueil.

Art. 11. - Les épreuves sanctionnant l'année de formation peuvent comporter en tout ou partie un contrôle continu, pris en compte pour l'obtention du diplôme dans des conditions fixées par le président de l'université après avis des instances universitaires concernées.

Art. 12. - Dans le respect des dispositions des articles 2, 8 et 9 ci-dessus, les autres modalités de la formation, notamment le programme et, pour l'examen terminal, la durée et la nature des épreuves, le nombre et les dates des sessions, sont déterminées par le président de l'université après avis des instances compétentes.

Ces modalités doivent être arrêtées au début de chaque année universitaire et ne peuvent être modifiées en cours d'année.

Art. 13. - Les personnes titulaires du certificat de capacité en droit peuvent obtenir la dispense du baccalauréat en vue de la poursuite des études autres que juridiques mentionnées pour le D.A.E.U. (option A) à condition de subir avec succès l'épreuve de français et de langue vivante prévues pour cette option. A cet effet, une session particulière peut être organisée avant la date prévue pour la rentrée universitaire en premier cycle suivant des modalités identiques à celles prévues pour les autres candidats.

Art. 14. - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1er octobre 1994. A compter de cette même date, l'arrêté du 1er octobre 1986 est abrogé. Toutefois, les épreuves de l'examen spécial d'accès aux études universitaires (E.S.E.U.) présentées avec succès sont validées de plein droit pour l'obtention éventuelle du diplôme d'accès aux études universitaires (D.A.E.U.).

Art. 15. - Le directeur général des enseignements supérieurs est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française

U.E.1	FRANÇAIS
16D001	Expression française
Responsable	Virginie BRINKER
Objectifs	<p>Lire, comprendre, situer dans l'histoire littéraire des textes narratifs, argumentatifs, informatifs de différentes époques ; se constituer des bases solides d'histoire littéraire ;</p> <p>produire un écrit respectant les normes de l'orthographe, et de la grammaire, utilisant un lexique pertinent et qui présente des qualités de réflexion, d'argumentation, d'organisation des idées ;</p> <p>lire, analyser, interpréter une image et rendre compte à l'oral et/ou à l'écrit de son interprétation.</p> <p>Méthodologie du résumé, de la comparaison de résumés et de la dissertation.</p>
Public visé	Tout public.
Programme & bibliographie	<p>Nous travaillerons sur des nouvelles, des récits brefs, de toutes époques et de tous pays.</p> <p>Vous n'avez pas de livre à acheter, les textes vous seront fournis par l'enseignante.</p>
Moyens d'enseignement	Ressources pédagogiques accessibles en ligne sur la plateforme Plubel-foad et selon le choix porté sur la fiche d'inscription, envoi postal de la version photocopiée des supports PDF téléchargés.
Devoirs	<p>Vous pourrez vous entraîner à partir de devoirs facultatifs annotés, permettant de recevoir une correction personnalisée.</p> <p>Il y aura deux devoirs obligatoires évalués en CC (Contrôle continu, CC1 et CC2) qui compteront pour l'obtention du DAEU.</p>
SESSION UNIQUE	
<p>CC (Contrôle continu) comptant pour 40% de la note finale : 2 devoirs évalués en CC entre novembre et février.</p> <p style="text-align: center;">ET</p> <p>CT (Contrôle Terminal) comptant pour 60% de la note finale : épreuve écrite de 4h.</p> <p>Pour cette épreuve, vous aurez à composer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ° soit une dissertation (autour du genre de la nouvelle) ° soit un devoir double : résumé + comparaison de résumés <p>Vous ne pourrez donc pas faire d'impasse, car le jour de l'examen, vous n'aurez pas le choix des exercices.</p>	

U.E.1 - 2	ALLEMAND
16D045	Compréhension audio écrite
<p>Responsable</p> <p>Objectifs</p> <p>Public concerné</p> <p>Conditions d'accès</p> <p>Prérequis</p> <p>Points principaux du programme (présentation et plan)</p> <p>Bibliographie</p> <p>Moyens d'enseignement</p> <p>Devoirs</p>	<p>Vincent FORGEOT</p> <p>Entraînement à la compréhension orale <u>et</u> écrite de l'allemand contemporain. Entraînement à l'expression écrite.</p> <p>Tout public</p> <p>Niveau bac LV1 ou LV2</p> <p>Connaissances lexicales et syntaxiques de base.</p> <p>7 CM : chaque CM comprend : 1) un exercice de compréhension orale <u>et</u> son corrigé 2) un exercice de compréhension écrite <u>et</u> son corrigé 3) une courte expression écrite</p> <p>- LireVocable - Révisions grammaticales dans la « <i>Grammaire de l'allemand de A à Z</i> »</p> <p>Ressources pédagogiques accessibles en ligne sur la plateforme Plubel-foad et selon le choix porté sur la fiche d'inscription, envoi postal de la version polycopiée des supports PDF téléchargés (fichiers sons accessibles en ligne uniquement)</p> <p>4 TD avec chacun: les mêmes exercices que le CM: exercice de compréhension orale, un exercice de compréhension écrite et expression écrite.</p>
SESSION UNIQUE	
<p>CC (Contrôle Continu) comptant pour 40% de la note finale : 2 devoirs évalués en CC entre novembre et février:</p> <p>- CC1: 20 % de la note finale</p> <p>- CC2: 20%: oral de cinq minutes en deux parties qui se déroulera par TEAMS fin janvier. Un tableau de passage sera déposé avec le cours de début décembre. Cet oral prendra la forme qui suit:</p> <p>a) Présentation orale d'une à deux minutes préparée par l'étudiant sur un des trois thèmes envoyés dans les cours de début décembre</p> <p>b) Echange avec l'enseignant sur ce qui a été dit par l'étudiant sur le thème retenu</p> <p>ET</p> <p>CT (Contrôle Terminal) comptant pour 60% de la note finale : épreuve écrite* de 3 h avec les mêmes exercices que les CM et les TD : compréhension orale, compréhension écrite, phrases de thème d'imitation, et une courte version ainsi qu'une courte expression écrite.</p> <p>* Documents autorisés pour l'écrit : Aucun</p>	

U.E.1 - 2	ANGLAIS
16D046	Compréhension audio écrite
Responsable	Alain BOULEY
Objectifs	Revoir les caractéristiques de la langue anglaise afin de se préparer efficacement aux exercices de l'épreuve d'anglais de l'examen final : compréhension de l'écrit et de l'oral, et de production écrite.
Prérequis	Niveau première ou terminale « à rafraîchir ». Niveau B1 du référentiel européen (consultable sur le lien https://europass.cedefop.europa.eu/sites/default/files/cefr-fr.pdf .)
Conditions d'accès	ATTENTION : Débutants et faux débutants s'abstenir
Points principaux du programme (présentation et plan)	14 séquences thématiques contenant des textes et des enregistrements servent de support à des exercices de compréhension globale et détaillée, à des rappels grammaticaux et syntaxiques. Les textes sont journalistiques ou littéraires, et présentent un intérêt de civilisation qui permettra à l'étudiant de se familiariser avec la culture anglo-saxonne. Les enregistrements sont d'une durée de 2 à 4 minutes.
Bibliographie	Dictionnaire bilingue type <i>Harraps</i> ou <i>Robert et Collins</i> ou monolingue gratuit en ligne : http://www.thefreedictionary.com Grammaire : Toute grammaire déjà possédée par l'étudiant ou : Le Robert & Nathan, <i>Grammaire de l'anglais</i> , 1996. Une webographie d'exercices en ligne vous est suggérée.
Moyens d'enseignement	Ressources pédagogiques accessibles en ligne sur la plateforme Plubel-foad et selon le choix porté sur la fiche d'inscription, envoi postal de la version photocopiée des supports PDF téléchargés (fichiers non accessibles en ligne uniquement) Envoi de trois thématiques par période ainsi que les corrigés des activités des trois thématiques précédentes.
SESSION UNIQUE	
<p>CC (Contrôle Continu) comptant pour 40% de la note finale : elle représentera la moyenne de 2 notes correspondant à deux évaluations entre novembre et février :</p> <p>- CC1 20% : compréhension orale, compréhension écrite et expression écrite à rendre début décembre</p> <p>- CC2 20% : oral de 5 à 6 minutes en deux parties qui se déroulera entre la mi-janvier et la mi-février. Un tableau de passage sera transmis, déposé avec l'envoi des cours début décembre. Les étudiants devront s'inscrire en fonction de leurs disponibilités sur les créneaux proposés par l'enseignant. Cet oral prendra la forme qui suit :</p> <p>Partie 1 (10 points) : présentation orale d'une minute à deux minutes (maximum) préparée par l'étudiant.e, sur un des 3 thèmes envoyés dans les cours début décembre.</p> <p>Partie 2 (10 points) : Échange avec l'enseignant à partir de 2 ou 3 questions sur ce qui a été dit par l'étudiant.e ou sur le thème retenu.</p> <p style="text-align: center;">Et</p> <p>CT (contrôle terminal) comptant pour 60% de la note finale : épreuve écrite* : durée : 3 h. Compréhension (orale et -écrite) avec activités et questions et production écrite.</p> <p>* Documents autorisés pour l'écrit : aucun.</p>	

U.E.1 - 2	ESPAGNOL
16D047	Compréhension audio-écrite
Responsable(s)	Cynthia ROBARDET
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Remise à niveau des connaissances de base en grammaire et lexique. - Préparation à l'épreuve de l'examen final (compréhension audio-écrite et expression écrite) à partir de textes espagnols et/ou latino-américains contemporains.
Conditions d'accès	Connaissances de base (niveau 1 ^{ère})
Programme	Exercices de compréhension et expression à partir de textes contemporains, rappels grammaticaux et exercices d'application. Exercices autocorrigés.
Bibliographie	<ul style="list-style-type: none"> - Grammaire espagnole : toute grammaire déjà possédée par l'étudiant <ul style="list-style-type: none"> ou : BOUZET, Jean. : <i>Grammaire espagnole</i>, Belin. ou GERBOIN, Pierre., LEROY Christine. : <i>Grammaire d'usage de l'espagnol contemporain</i>, Hachette. - Dictionnaire : tout dictionnaire bilingue déjà possédé par l'étudiant. <ul style="list-style-type: none"> ou : GARCÍA-PELAYO, Ramón., TESTAS Juan. : <i>Dictionnaire français- espagnol/ español-francés</i>, Larousse <u>Saturne</u>. ou <i>Grand dictionnaire bilingue, espagnol-français / français-espagnol</i>, Paris : Larousse, 2007. ou : Dictionnaire Larousse en ligne sur internet - MATEO, Francis., J. ROJO SASTRE, Antonio. : <i>El arte de conjugar en español</i>, Bescherelle, Hatier. - FREYSSELINARD, Eric. : <i>Le mot et l'idée 2</i>, Ophrys.
Moyens d'enseignement	Ressources pédagogiques accessibles en ligne sur la plateforme Plubel-foad et selon le choix porté sur la fiche d'inscription, envoi postal de la version polycopiée des supports PDF téléchargés (fichiers sons accessibles en ligne uniquement)
Devoirs	<p>4 devoirs qui sont des entraînements facultatifs à envoyer selon le calendrier.</p> <p>1 devoir obligatoire à rendre le 02/12/2024 et un oral de 5 à 6 minutes dont la moyenne comptera pour 40% de la note finale.</p>
SESSION UNIQUE	
<p>CC (Contrôle Continu) comptant pour 40% de la note finale: elle représentera la moyenne des 2 notes évaluées en CC (début décembre et février):</p> <ul style="list-style-type: none"> -CC1 20% : compréhension orale, compréhension écrite et expression écrite à rendre début décembre. - CC2 20% : oral de 5 à 6 minutes en deux parties. Un tableau de passage sera transmis, déposé avec l'envoi des cours début décembre. Les étudiants devront s'inscrire en fonction de leur disponibilité sur les créneaux proposés par l'enseignant. Cet oral prendra la forme qui suit: <p>Partie 1: présentation orale d'une minute à deux minutes (maximum) préparée, sur un des 3 thèmes envoyés dans les cours début décembre.</p> <p>Partie 2 : Echange avec l'enseignant à partir de 2 ou 3 questions sur ce qui a été dit ou sur le thème retenu par l'étudiant.e.</p>	
ET	
<p>CT (contrôle terminal comptant pour 60% de la note finale) : épreuve écrite* de 3 h se composant de divers exercices de compréhension et expression à partir d'un document audio.</p> <p>* Documents autorisés : Aucun</p>	

U.E.3	HISTOIRE
16D051	
<p>Responsable(s)</p> <p>Objectifs</p> <p>Points principaux du programme (présentation et plan)</p> <p>Moyens d'enseignement</p>	<p>Raynald STOERCKEL</p> <p><i>Découvrir et comprendre l'histoire de la république française selon le programme de première et de terminale des lycées. L'année 2021-22 sera donc centrée sur la France du XIX^e s au milieu des années 1960.</i></p> <p>1/- La difficile installation de la république en France <i>Ce premier thème permettra de montrer pourquoi il a fallu pratiquement un siècle pour que la république s'installe en France. Entre la Première République proclamée en 1792 et la III^e (1870), différents régimes se succèdent et sont régulièrement renversés par des épisodes révolutionnaires (1830, 1848) qui montrent les aspirations démocratiques et sociales d'une partie des Français. La Troisième république s'installe dans un contexte difficile et la Commune – dont le cent cinquantième est célébré cette année – montre combien les attentes des Français sont contradictoires. La république s'installe pourtant et pour longtemps (jusqu'en 1940) grâce à l'action volontaire des hommes qui la dirigent qui, fort des deux échecs précédents, obtiennent l'adhésion croissante des Français par des mesures fortes. Ils mettent en place une culture républicaine que l'école est chargée de diffuser. La III^e République est donc le moment clé de l'acceptation définitive de la république dans notre pays. Elle disparaît dans le contexte de la seconde Guerre mondiale, remplacée par l'État Français (ou Régime de Vichy) qui s'inscrit dans un projet réactionnaire, refusant les valeurs et les héritages de la Révolution française et de la république. Ce passage de l'extrême droite au pouvoir se termine avec la Guerre et la république, refondée sur des bases approfondies se réinstalle. En présentant cette histoire mouvementée, on insistera moins sur le détail des événements que sur ce qu'ils nous apprennent des aspirations contradictoires des Français et comment ils constituent une intéressante grille d'analyse des réalités de la France de 2021.</i></p> <p>2/- L'empire colonial français <i>Sujet d'actualité, portée par des polémiques et autres faits marquants de l'actualité, la question de la colonisation par la France est abordée sous un angle historique rigoureux. On présentera le système colonial en le situant dans son contexte à la fois historique et moral et on montrera qu'il ne fait pas l'unanimité, tant en métropole qu'auprès des peuples colonisés dont certains résistent en continu. Ses effets, tant en termes économiques que moraux (création d'un racisme d'État) seront abordés. Les modalités de décolonisation seront présentées brièvement en conclusion du thème, tout comme la question des mémoires de la Guerre d'Algérie.</i></p> <p>3/- La société française (XIX^e s.-Entre-Deux-Guerres) : d'une France rurale et agricole à une France urbaine et industrielle <i>En complément des deux premiers thèmes, ce dernier point portera sur l'évolution historique majeure que constitue l'industrialisation. Débutée en Angleterre à la fin du XVIII^e s., elle commence en France au début du XIX^e s. et connaît plusieurs phases qui se juxtaposent. Les fondements géographiques, moraux, philosophiques et religieux de société française s'en trouvent profondément remaniés. On accordera une attention particulière à la présentation des mutations du monde du travail et aux combats des ouvriers pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Le Front Populaire sera présenté car c'est un moment essentiel dans la conquête des droits sociaux.</i></p> <p>Ressources pédagogiques accessibles en ligne sur la plateforme Plubel-foad et selon le choix porté sur la fiche d'inscription, envoi postal de la version imprimée des supports PDF à télécharger en même temps que le cours. Une inscription au site lemanuelscolaire.fr est indispensable pour disposer de supports gratuits offrant des approfondissements au cours. Des liens vers des sites ou articles intéressants seront présentés au fur et à mesure des cours.</p>
SESSION UNIQUE	
<p>Deux devoirs évalués en CC entre novembre et février, comptant pour 40% de la note finale. (Divers entraînements facultatifs pourront être proposés, portant sur un point particulier ou non de la méthode et s'ils n'entrent pas dans l'évaluation du contrôle continu, ces exercices constituent une bonne préparation et les étudiants sont fortement encouragés à les rendre)</p> <p>ET</p> <p>CT (contrôle terminal : Un examen sur table en présentiel en juin de 3 h comptant pour 60% de la note finale. Deux sujets seront proposés. L'un sera accompagné de documents, l'autre non. Ces sujets seront posés sous forme de dissertation telle qu'elle est travaillée dans les exercices facultatifs et obligatoires (contrôle continu).</p>	

U.E.3	GEOGRAPHIE
16D052	
Responsable(s)	Mathieu CHARTIER
Objectifs	Acquisition d'un vocabulaire, d'outils et des éléments de base d'une culture géographique. Apprentissage de la dissertation et de la réalisation de croquis cartographiques. Le cours est basé sur une sélection de questions du nouveau programme du Baccalauréat dans l'enseignement de tronc commun de géographie en terminale.
Points principaux du programme (présentation et plan)	<p style="text-align: center;"><u>Thème général : «Les territoires dans la mondialisation : entre intégrations et rivalités »</u></p> <p>Thème 1 – Mers et océans au cœur de la mondialisation Couvrant les trois quarts de la surface de la Terre, les mers et les océans, de plus en plus empruntés par les hommes, constituent de nouvelles formes de territoires. Ces espaces naturels marins deviennent de véritables espaces maritimes constituant de « nouvelles frontières ». Ils jouent désormais un rôle essentiel dans la mondialisation puisqu'ils sont le théâtre, à la fois de circulations intenses, de nouvelles formes de d'appropriation et donc de possibles tensions. Dans quelle mesure les mers sont-elles devenues des espaces soumis à de forts enjeux ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La maritimisation des économies et des échanges mondiaux ✓ Appropriation des espaces maritimes et rivalités entre États ✓ Conclusion, la France : une puissance maritime ? <p>Thème 2 – La France et ses régions dans l'Union européenne : lignes de force et recompositions L'étude de la France et de ses régions vise à interroger le rôle des acteurs, à différentes échelles dans l'intégration européenne et mondiale. Quelles sont les effets territoriaux de cette intégration dans l'Union Européenne et dans la mondialisation ? Ceci permet de renouveler les connaissances acquises sur la France pour les appliquer à différentes échelles d'analyse.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les lignes de force du territoire français ✓ Les régions frontalières françaises, entre dynamiques locales et intégration européenne ✓ Conclusion : les régions au cœur des recompositions territoriales. Application avec la région Bourgogne Franche-Comté
Bibliographie	Manuel de géographie : niveau terminal, éditions Le livre scolaire, 2020, nouveau programme 2019, manuel numérique en ligne consultable gratuitement. https://www.livrescolaire.fr/page/5735196
Moyens d'enseignement	Ressources pédagogiques accessibles en ligne via la plateforme Plubel-foad et selon le choix porté sur la fiche d'inscription, envoi postal de la version photocopiée des supports PDF téléchargés.
Devoirs	Exercices d'entraînements facultatifs réguliers du type dissertations et cartes ou croquis.
SESSION UNIQUE	
<p>CC (Contrôle Continu) comptant pour 40% de la note finale : 2 devoirs évalués en CC entre novembre et février.</p> <p style="text-align: center;">ET</p> <p>CT (contrôle terminal) comptant pour 60% de la note finale : épreuve écrite* : durée : 3 h Réalisation d'une dissertation, d'un croquis ou d'une étude de documents en rapport avec le sujet. (2 sujets au choix.)</p> <p>* Documents autorisés pour l'écrit : Aucun</p>	

U.E.3	MATHÉMATIQUES
16D061	
Responsable(s)	Virginie PILLON
Objectifs	Préparer les étudiants au niveau du cycle terminal du secondaire en mathématiques
Condit. d'accès	Niveau mathématiques de fin de troisième
Points principaux du programme (présentation et plan)	Fonctions à une variable réelle. Fonctions affines - Équations et inéquations du premier degré. Pourcentages et utilisations. Fonction polynôme de degré 2. Suites numériques. Éléments de statistique descriptive. Calculs de probabilités. Variables aléatoires discrètes.
Bibliographie	Manuels de 2 ^{nde} essentiellement
Moyens d'enseignement	Ressources pédagogiques accessibles en ligne sur la plateforme Plubel-foad et selon le choix porté sur la fiche d'inscription, envoi postal de la version photocopiée des supports PDF téléchargés.
Devoirs	3 devoirs facultatifs d'entraînement (mi-novembre, mi-janvier, mi-mars)
SESSION UNIQUE	
<p>CC (contrôle continu) comptant pour 40 % de la note finale: 2 évaluations (fin décembre, fin février)</p> <p>ET</p> <p>CT (contrôle terminal) comptant pour 60 % de la note finale: épreuve écrite* de 2 h Résolution d'un ensemble d'exercices indépendants portant sur différents chapitres du cours.</p> <p>* Documents autorisés pour l'écrit du CT: Une calculatrice non pourvue des fonctionnalités de calcul formel et un aide-mémoire sous la forme d'une feuille recto-verso de format 21 x 29.7 dont le contenu sera laissé à l'initiative du candidat.</p>	